



# Systèmes de formation des avocats dans l'UE

## Allemagne

Information transmise par: **Bundesrechtsanwaltskammer (Barreau fédéral allemand)** et

**Deutscher Anwaltverein (Association allemande des avocats)**

Avril, 2014

### DESCRIPTION DU SYSTÈME DE FORMATION DES AVOCATS en Allemagne

#### 1. Accès à la profession

Faut-il être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur universitaire / non universitaire?	OUI	
Faut-il être titulaire d'un diplôme de droit?	NON	Il ne faut pas être titulaire d'un diplôme universitaire pour exercer la profession d'avocat, mais les étudiants en droit doivent présenter un examen de droit organisé par l'État (voir ci-dessous) au terme de leurs études universitaires (4 ans). La partie de l'examen portant sur une matière de spécialisation (choisie par le participant) est organisée par l'université et compte pour 30 % du total des points. En pratique, davantage d'attention est accordée aux résultats de l'examen d'État portant sur les matières obligatoires.
Quelles sont les étapes à franchir pour devenir avocat à part entière?		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Premier examen d'État (Erstes Staatsexamen)</b> (au terme des études universitaires) organisé par le Justizprüfungsamt, un organe instauré par le ministère de la Justice, comportant un volet organisé par l'université (voir ci-dessus).</li> <li>• Période d'accès de 2 ans commune à toutes les professions juridiques, organisée par l'État (cours d'appel). Lorsque les candidats sont nombreux à vouloir accéder aux professions juridiques, les capacités de formation limitées</li> </ul>

entraînent parfois des délais d'attente pouvant aller jusqu'à un an après la réussite du premier examen d'État.

- **Second examen d'État (Zweites Staatsexamen)**, organisé par le Justizprüfungsamt
- Inscription au Barreau
- Les candidats «Morgenbesser» doivent être titulaires de qualifications équivalentes

En Allemagne, il n'y a pas de diplôme de droit comme dans d'autres États membres, mais l'étudiant doit avoir accompli des études universitaires au terme desquelles il doit réussir un examen dans une matière de spécialisation. Cet examen ne compte toutefois que pour 30 % du total des points. Pour devenir avocat à part entière, le candidat doit réussir le **premier examen d'État**, puis le **second examen d'État**. La durée normale des études universitaires, premier examen d'État inclus, est de **9 semestres (4 ans et demi)**. La partie écrite du premier examen d'État est la plus difficile, puisque les taux d'échec avoisinent les 30 %. Cette épreuve consiste pour l'essentiel à résoudre des études de cas difficiles (sur le plan du droit matériel).

Après avoir réussi le premier examen d'État, le candidat doit effectuer un **apprentissage de deux ans («Referendariat»)**, globalement identique pour toutes les futures professions juridiques. Ce stage est organisé et principalement financé par les États fédérés.

Lorsqu'il a terminé son stage, le candidat doit présenter le second examen d'État. Le taux d'échec est bien inférieur à celui du premier examen d'État. L'épreuve écrite consiste à rédiger des jugements, des actes d'accusation, des courriers d'avocats dans des procédures légales ou des projets de contrats dans le cadre d'études de cas présentant des difficultés juridiques particulières. Le stagiaire qui a réussi le second examen d'État peut devenir avocat à part entière.

Existe-t-il d'autres voies d'accès à la profession?		
N/A		
<b>2. Formation pendant la période d'accès à la profession</b>		
Y a-t-il une période d'accès?	OUI	L'Allemagne compte 16 États fédérés et autant de bases juridiques. Les différences concernent principalement la durée des stages effectués après des différentes professions juridiques.
Est-elle obligatoire?	OUI	<b>Durée définie:</b> <b>2 ans («Referendariat»)</b>
Types de structures chargées d'organiser la formation pendant la période d'accès		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Barreau (il organise en collaboration avec la cour d'appel la partie se rapportant à la profession d'avocat)</li> <li>• Autorité publique (les cours d'appel organisent la période d'accès de deux ans après la réussite du premier examen d'État)</li> </ul>
Forme de la période d'accès		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation en droit comportant un programme commun pour tous les stagiaires</li> <li>• Formation visant à acquérir des compétences non juridiques</li> <li>• Formation visant à acquérir des compétences juridiques</li> <li>• Nombreux cours théoriques</li> </ul>
Y a-t-il une sélection au début de la période d'accès?	OUI	Les candidats doivent réussir le premier examen d'État avant de commencer leur période d'apprentissage.
Existe-t-il un programme de formation précis pendant la période d'accès?	OUI	Chaque État fédéré définit le programme de formation des stagiaires.
Y a-t-il des exigences précises en matière de formation en droit de l'UE et de formation linguistique?	OUI	<b>Base juridique:</b> <a href="#">Loi allemande relative aux juges</a> (Deutsches Richtergesetz): L'article 5a, paragraphe 2, troisième phrase précise que le programme d'études comporte «des matières obligatoires portant sur les aspects fondamentaux du droit civil, du droit pénal, du droit public et de la procédure, y compris les liens avec le droit de l'Union européenne [...]».

		<p>En ce qui concerne la période d'accès, tout dépend de l'État fédéré dans lequel le candidat accomplit cette période.</p> <p><b>Premier examen d'État:</b> chaque État fédéré définit le contenu de l'examen qu'il organise, mais tous intègrent des questions portant sur les fondements du droit de l'UE.</p> <p><b>Second examen d'État:</b> dans tous les États fédérés, l'examen porte sur les fondements du droit de l'UE (aspects du droit de l'Union en droit civil, pénal et administratif)</p> <p>En règle générale, les trois derniers mois au moins de la période d'accès (réservés à la matière de spécialisation) peuvent être consacrés au droit de l'Union.</p>
La période d'accès comporte-t-elle plusieurs étapes?	OUI	<p>Le période d'accès de <b>2 ans</b> est subdivisée en 5 périodes d'apprentissage sur le terrain de 3 mois au moins:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-apprentissage auprès d'un juge au civil,</li> <li>-apprentissage auprès d'un procureur (ou d'un juge au pénal),</li> <li>-apprentissage au sein d'une administration publique,</li> <li>-au moins 9 mois d'apprentissage supervisé par un avocat,</li> <li>-apprentissage librement choisi par le candidat</li> </ul> <p>Cet apprentissage sur le terrain est complété par des cours théoriques (un demi-jour par semaine au moins essentiellement axés sur la procédure ou sur le droit de la profession.</p>
Y a-t-il une évaluation / un examen à la fin de la période d'accès?	OUI	<p>Le candidat doit présenter un examen écrit 18 à 21 mois après le début de la période d'accès, puis un examen oral à la fin de cette période. Ces deux épreuves sont organisées par le Justizprüfungsamt, qui est l'autorité publique chargée d'organiser tous les examens que doit présenter l'étudiant en droit ou l'avocat stagiaire.</p>

3. Formation continue	
Une distinction est-elle opérée entre formation continue et formation spécialisée?	OUI
Y a-t-il des obligations en matière de formation continue / spécialisée?	OUI Des obligations énoncées à l'article 43a, paragraphe 4, de la <a href="#">loi fédérale relative aux avocats (Bundesrechtsanwaltsordnung, BRAO)</a> et à l'article 15 de la loi relative aux avocats spécialisés ( <a href="#">Fachanwaltsordnung, FAO</a> ).
Y-a-t-il des obligations en matière d'apprentissage d'une langue étrangère?	Il n'y a aucune obligation en la matière, mais les langues étrangères figurent au programme des études universitaires.
Y-t-il des obligations en matière de formation continue / spécialisée en droit de l'UE?	OUI La connaissance du droit de l'UE est requise pour devenir avocat spécialisé ( <b>Fachanwalt</b> ) (voir l'article 2, paragraphe 3, de la Fachanwaltsordnung, FAO). Le droit de l'UE est l'une des matières que les avocats spécialisés doivent étudier (au moins 10 heures par an). De nombreux cours abordent également certains aspects du droit de l'Union: droit de la famille, droit des successions, droit fiscal, droit de la consommation, prescription, en droit des contrats, etc. <b>Base juridique:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Bundesrechtsanwaltsordnung (BRAO)</a></li> <li>• <a href="#">Fachanwaltsordnung (FAO)</a></li> <li>• Formation continue: article 43a, paragraphe 6, de la BRAO</li> <li>• Formation en droit de l'UE: articles 14 et ss. de la FAO (p.ex. article 14m de la FAO)</li> </ul> <p>La loi fédérale relative aux avocats (Bundesrechtsanwaltsordnung, BRAO) régit tous les aspects de la profession d'avocat en général, tandis que la loi relative aux avocats spécialisés (Fachanwaltsordnung, FAO) régit la spécialisation des avocats et précise les qualifications requises pour pouvoir porter le titre d'avocat spécialisé (Fachanwalt).</p>

#### 4. Accréditation et prestataires de formation

Une accréditation est-elle prévue / possible?	Il n'y a pas d'accréditation formelle en Allemagne, de sorte que les prestataires de formation sont nombreux. Les formations qu'ils proposent sont acceptées lorsqu'elles satisfont aux critères définis dans la Fachanwaltsordnung (le programme et la durée des formations doivent être conformes aux dispositions légales).
Nombre de prestataires proposant des activités de formation continue	Le Barreau n'est pas en mesure de communiquer le nombre exact de prestataires de formation en Allemagne. Il y en a vraisemblablement plus de 50.
Types de prestataires développant des activités de formation continue accréditées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Barreau</li> <li>• Structures gérées ou instaurées par le Barreau</li> <li>• Prestataires privés à but lucratif</li> <li>• Prestataires privés ou publics à but non lucratif</li> </ul> (voir la rubrique ci-dessus: les prestataires ne doivent pas être accrédités)
Nombre de prestataires proposant des activités de formation spécialisée	Le nombre de prestataires de formation en Allemagne est inconnu et <b>ne peut donc être communiqué.</b>
Types de prestataires développant des activités de formation spécialisée accréditées	Il n'y a pas d'accréditation formelle, mais les prestataires sont les suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Barreaux et Associations de Barreaux</li> <li>• <a href="#">Deutsches Anwaltsinstitut (DAI)</a>, lié au Barreau fédéral allemand (Bundesrechtsanwaltskammer - BRAK)</li> <li>• <a href="#">Deutsche AnwaltAkademie (DAA)</a>, liée à l'Association allemande des avocats (Deutscher Anwaltverein – DAV)</li> <li>• Prestataires de formation privés</li> <li>• Établissements d'enseignement supérieur professionnel (Fachhochschulen) et écoles de droit</li> </ul>

<b>Activités et méthodes</b>		
Types d'activités répondant aux obligations en matière de formation continue / spécialisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sessions de formation en présentiel</li> <li>• Sessions de formation à distance</li> <li>• Modules d'e-learning</li> <li>• Webinaires</li> <li>• Participation à des activités de formation mixtes</li> <li>• Conférences de formation</li> <li>• Participation à des activités de formation en tant que formateur ou enseignant</li> <li>• Rédaction d'articles/publications</li> </ul>	La participation à des activités de formation dispensées dans un autre État membre permet-elle de répondre à ces obligations? Oui.
<b>5. Contrôle des activités de formation</b>		
Structures assurant le contrôle des activités de formation continue	<p>Les Barreaux régionaux, le DAI (Deutsches Anwaltsinstitut) et le DAA (Deutsche AnwaltAkademie) sont les principaux prestataires de formations.</p> <p>Les Barreaux régionaux sont chargés d'organiser la formation continue des avocats spécialisés (Fachanwälte)</p>	
Procédure de contrôle	<p>Les avocats spécialisés (Fachanwälte) doivent fournir la preuve (attestation de participation) qu'ils ont participé à 10 heures de formation par an au minimum. Les Barreaux régionaux vérifient si les formations satisfont aux exigences. Si ces conditions sont remplies, l'avocat peut continuer à porter le titre d'avocat spécialisé (Fachanwalt).</p>	

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: "Lot 2 – Etude relative à l'état des lieux de la formation des avocats en droit de l'UE", conduite par le Conseil des barreaux européens (CCBE) et l'Institut européen d'administration publique (EIPA)